



ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

2010-2011 – Séance no 3 – 18 janvier 2011

RÉSOLUTION

Projet de Loi 10709 sur les mesures de consolidation de la CIA

Réunis lors de l'Assemblée des Délégué-e-s de la SPG du 18 janvier 2011, les membres présents appellent leurs délégué-e-s auprès de la CIA à **refuser fermement la version modifiée du PL 10709**, qui impose une modification de la répartition de la cotisation entre le Conseil d'Etat, employeur, et le personnel, cela au détriment de ce dernier.

Persuadés que des mesures de consolidations s'imposent néanmoins pour leur caisse de pension, les **délégué-e-s confirment le vote de leurs représentants** qui avaient, lors de l'Assemblée des Délégué-e-s de la CIA du 26 août 2010, accepté la première version du PL 10709 proposée par le Conseil d'Etat et qui respectait la répartition 2/3-1/3 de la cotisation.

En conséquence, la présente assemblée demande à ses délégué-e-s à la CIA de voter NON au projet de loi qui leur sera présenté lors de l'AD/CIA du 9 février 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité